

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information
Développement Durable Autorité
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 73 43 19 45
Courriel : ae-dreal-ara@developpement-du-
rable.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER

DEMANDE D'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT UN PROJET COMPORTANT UNE ÉTUDE D'IMPACT

N° d'enregistrement du dossier : 2024-ARA-AP-01747

N° Garance : 2024-011973

Nom du projet : installation d'une centrale photovoltaïque au sol

Localisation : commune de Creys-Mépieu dans le département de l'Isère (38)

Pétitionnaire : SAS Centrales PV France

Dossier reçu le 25/07/2024

L'avis sera émis dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception du dossier complet, soit au plus tard le 25/09/2024 et sera disponible sur le site de la MRAE : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-r304.html

À l'issue de ce délai l'avis de l'AE sera réputé sans observation.